

PROVINCE DE QUÉBEC

36^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 17 MARS 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 mars 2000

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 101 Loi n^o 1 sur les crédits, 2000-2001

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.